

**DECRET N° 99-122 DU 4 MARS 1999**

Chargeant Monsieur John IGUE Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises est chargé l'intérim de Madame **Marie-Elise GBEDO**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du 03 au 21 Mars 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,
- Vu Le Décret n°98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement,
- Vu Le Décret n° 98-427 du 25 Septembre 1998 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

**DECRETE**

**Article 1er** : Pour compter du 04 Mars 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprise est chargé de l'intérim de la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Mars 1999

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 5, AN 4, CES 2, HAAC 2, MCAT 1, MIPME 1 ,  
AUTRES MINISTERES 15, SGG 1.